



FOIRE AUX PIrons 2024
VIDE – GRENIER
Dimanche 14 juillet 2024



Règlement du vide-grenier

- 1- Cette manifestation, organisée par le Comité des Fêtes d'Aslonnes se déroulera le 11 mai de 9h00 à 18h00, dans les rues du bourg.
- 2- Le vide-grenier est réservé aux particuliers dans la limite des places disponibles.
- 3- L'installation est prévue entre 7h à et 9h00 - Prévoir tables et chaises (non fournies).
- 4- Sont interdits à la vente les animaux et tout aliment sous n'importe quelle forme.
- 5- Les organisateurs se réservent le droit de refuser tout stand ne présentant pas les caractères d'un vide-grenier / brocante.
- 6- Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. Les organisateurs ne pourront être tenus pour responsable, notamment en cas de perte, casse, vol ou toute autre détérioration.
- 7- Les exposants sont responsables des dommages qu'ils pourraient occasionner aux personnes, aux biens, aux marchandises d'autrui. Ils doivent, à cet effet, être couverts par leur assurance.
- 8- Il ne sera effectué aucun remboursement de l'inscription sauf en cas d'annulation par les organisateurs. En cas de force majeure entraînant la suppression de la manifestation, les fonds versés seront rendus sans intérêts et sans que les exposants puissent exercer un recours à quelque titre que ce soit contre les organisateurs.
- 9- Le prix du mètre linéaire est fixé 2,00 € à la commune (minimum 4m avec une voiture)
- 10- L'encadrement de la manifestation est assuré par les membres du Comité des fêtes.
- 11- Des parkings gratuits sont à votre disposition autour de la salle pour la journée.

BULLETIN D'INSCRIPTION AU VIDE-GRENIER DIMANCHE 14 JUILLET 2024

Dans la limite des places disponibles

À retourner à : **Maryse Gremillon 2 La Gaudenalière 86340 Aslonnes**

Avant le : **8 juillet 2024 accompagné du règlement - tel :0699724126**

NOM Prénom :

Adresse (rue ville et CP)

Date et lieu de naissance :

Tél : Courriel :

N° de pièce d'identité : CNI :ou Permis de conduire :

Délivrée le : Par :

Longueur demandée (minimum 4m avec une voiture) :m x .2.00 € soit :€

En espèces - En chèque à l'ordre « Comité des Fêtes »

(Rayer la mention inutile)

Selon la loi RGPD du 25/25/2018 je vous informe qu'en remplissant ce formulaire vous accepter que les informations saisies soient utilisées et exploitées par les services de la préfecture et vous informons que les infos ne seront pas stockées par notre association.

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement et j'en accepte les conditions. Je déclare ne pas avoir participé à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (Art. R321-9 du Code pénal)

Fait à, leSignature :